



# LIVRET D'ACCUEIL

Service Enfance Jeunesse de Blanzat

2026-2027



**Ville de Blanzat**

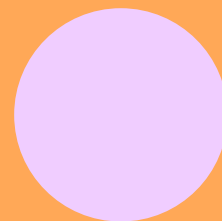


# SOMMAIRE

Projet Educatif de Territoire (PEDT).....	
Déroulement d'une journée d'école à Blanzat .....	
Inscription périscolaire et extrascolaire.....	
Restauration .....	
Accueil périscolaire.....	
Les mercredis.....	
L'accueil de loisirs.....	
Mercredis découverte et séjours.....	
Informations et points de vigilance.....	
Tarifs.....	
Contacts.....	

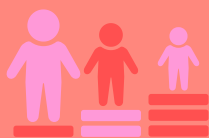


**SERVICE ENFANCE  
JEUNESSE**



# PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

**AUTONOMIE**



**Égalité des chances**

*Accès aux savoirs de  
manière égale*

**ESPRIT CRITIQUE**

**CURIOSITE**

**VIVRE ENSEMBLE**



**Développement**

*Permettre à chaque  
enfant de grandir*

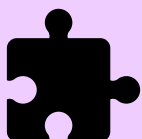
**BIEN-ETRE**

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) est un outil de coopération locale qui rassemble l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : familles, Éducation nationale, Ville, associations locales, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), ainsi que les acteurs culturels et sportifs.

Le PEDT a pour objectif de mobiliser toutes les ressources du territoire afin d'assurer une continuité éducative entre les projets scolaires et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il vise ainsi à offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école.

La mairie est consciente de la nécessité de considérer l'école comme un véritable lieu de vie et d'éducation, et souhaite faire évoluer le service public de l'éducation pour l'adapter aux rythmes d'apprentissage des enfants.

Ce document est disponible en mairie et ainsi qu'au sein des services Périscolaire et Extrascolaire.

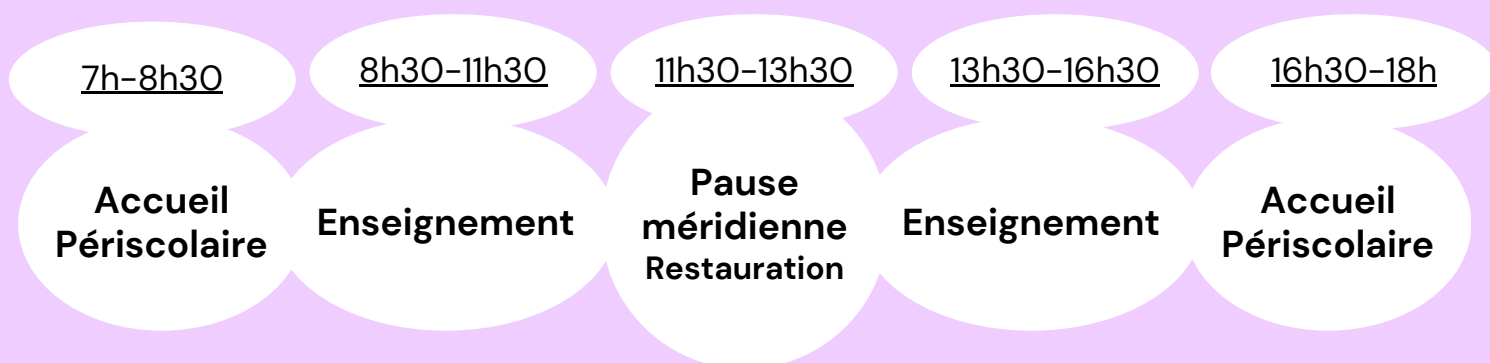


**SERVICE ENFANCE  
JEUNESSE**

# DÉROULEMENT D'UNE JOURNÉE D'ÉCOLE À BLANZAT

L'école occupe une place importante dans la journée de votre enfant, mais elle n'en représente qu'une partie. Entre temps scolaire, repas, activités périscolaires et temps de repos, chaque étape contribue à son équilibre et à son épanouissement. Le schéma ci-dessous illustre une journée type dans la vie de votre enfant !

## **Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :**



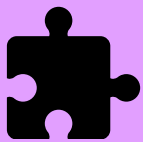
### Pour rappel :

Le service périscolaire correspond à l'accueil de loisirs destiné aux enfants pendant les jours d'école (accueil du matin, pause méridienne et accueil du soir).

L'accueil de loisirs extrascolaire concerne quant à lui les enfants durant les jours sans classe, tels que les vacances scolaires et les mercredis.

### Le saviez-vous ?

Même si les accueils de loisirs et l'éducation nationale travaillent en collaboration, ce sont deux services distincts. Merci de contacter le bon service selon votre besoin.



**SERVICE ENFANCE  
JEUNESSE**

### Le saviez-vous ?

Le dossier  
d'inscription est à  
compléter tous les  
ans.

# INSCRIPTION PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

L'inscription est indispensable pour que vos enfants puissent accéder aux différents services : restauration scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs (mercredis et vacances).

- Un dossier papier est distribué aux enfants tous les mois de mai.
- Vous pouvez aussi modifier votre profil sur votre portail famille.

Les dossiers doivent être retournés sous enveloppe au service périscolaire dans un délai d'un mois après réception. Au delà de cette date, les places des enfants pourront être revues.

#### Pour les nouvelles familles :

Après l'inscription scolaire réalisée en mairie, un document vous sera remis précisant les dates des journées d'information.

Ces temps, organisés sur rendez-vous, permettent aux parents de découvrir l'école, ses équipes et son fonctionnement.

#### Création du portail famille :

Une fois votre dossier complété et déposé :

1. Connectez-vous sur **[parents.logiciel-enfance.fr/blanzat](https://parents.logiciel-enfance.fr/blanzat)**
2. Cliquez sur « nouvelle connexion ».
3. Créez votre mot de passe à partir de l'adresse mail indiquée dans le dossier.



**En cas de  
déménagement  
merci d'informer  
par mail le service  
périscolaire**

Lien tuto portail famille





## SERVICE ENFANCE JEUNESSE

### Documents obligatoires à transmettre :

- Attestation de vaccination ;
- Copie du livret de famille ;
- Attestation d'assurance pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- Autorisation de droit à l'image dûment complétée pour chaque enfant ;
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Photocopie recto-verso de la carte de mutuelle à laquelle l'enfant est rattaché ;
- En cas de divorce ou de séparation : copie de la décision de justice relative à la garde des enfants et au partage des frais.

### Réservations des services :

#### Pour les services Périscolaire et Extrascolaire :

- Connexion au portail famille
- "Mon profil"
- "Mes enfants" → cliquer sur l'enfant dont vous souhaitez réaliser la réservation
- "Réservations" → Sélectionner la période et la prestation que vous souhaitez effectuer



Pour les réservations de l'accueil de loisirs, ces dernières s'effectuent avant chaque période de vacances. Un calendrier des réservations est communiqué sur le portail famille.

### Moyens de paiement :

#### Factures :

Deux factures sont transmises aux parents :

- Une facture via le portail famille. Elle permet aux parents d'anticiper la dépense et de signaler, si besoin, d'éventuelles difficultés de pointage.
- Une facture envoyée par voie postale par les Finances publiques. C'est celle-ci qui doit être réglée par les familles.

La facture présente sur le portail famille n'est qu'indicative, pour régler, merci d'attendre l'avis de somme à payer transmis par la trésorerie.



## SERVICE ENFANCE JEUNESSE

### Moyens de paiement:

Différents modes de paiement sont possibles :

1. En ligne via PAYFIP → le lien est disponible sur la page d'accueil du site [ville-de-blanzat.fr](http://ville-de-blanzat.fr), rubrique « Payer ses factures via PayFip ».
2. Dans les bureaux de tabac de Blanzat et Cébazat → sur présentation de la facture.
3. Par chèque → grâce au coupon joint à la facture.

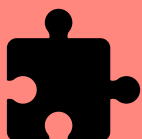


**La Municipalité de Blanzat accepte désormais les chèques CESU comme moyen de paiement.**

Les chèques CESU et e-CESU :

- Permettent de régler uniquement les temps d'accueil de loisirs (périscolaire et extrascolaire). Les repas ne peuvent pas être réglés avec ce dispositif.
- Uniquement pour les enfants de moins de 6 ans.
- Toute remise de CESU doit être réalisée auprès du Trésor Public et non auprès de la mairie.





## **RESTAURATION**

Sur le même modèle que pour les inscriptions périscolaire et extrascolaire, l'inscription pour la restauration se fait via le portail famille.

L'inscription est possible pour l'ensemble de l'année scolaire ou jusqu'au mercredi à minuit pour la semaine suivante (cf tuto QR code page 6).

### **Anti-gaspi :**

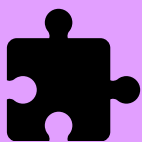
Pour réduire le gaspillage alimentaire, merci de bien penser à désinscrire votre enfant avant 8h30 le jour même (s'il ne mange pas, est absent) afin d'éviter que son repas (facturé au tarif en vigueur) ne termine à la poubelle. L'absence peut être signalée au service concerné (périscolaire ou extrascolaire selon la période) par mail, téléphone ou directement sur votre portail famille.

J'aime la  
nourriture, je la  
respecte.

### **Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) :**

Les familles dont les enfants sont atteints de troubles de la santé (maladie, pathologie chronique, allergies...) disposant d'un PAI devront se faire connaître auprès du service Enfance-Jeunesse. Le protocole devra être signé par tous les acteurs éducatifs (éducation nationale, mairie, famille) lors d'un rendez-vous prévu à cet effet. Il devra être réactualisé chaque année.

Pour les enfants ayant un régime alimentaire particulier, ces derniers ont la possibilité d'amener un panier repas fourni par les parents. Il sera mis en chambre froide, sera réchauffé en cuisine et sera servi à table en même temps que le repas commun.



## SERVICE PÉRISCOLAIRE

# ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



### Accueil Périscolaire matin (7h-8h30) :

Chaque matin, les arrivées échelonnées permettent un accueil serein de l'enfant et de ses parents. L'enfant choisit ses activités selon ses envies : jeux de société, lecture, dessin, activités créatives ou jeux en extérieur (si le temps le permet). Tout est pensé pour répondre à ses besoins et favoriser son bien-être.

### Pause méridienne (11h30-13h30) :

Les enfants sont accueillis par les animateurs avant de se rendre au restaurant scolaire. Après s'être lavé les mains, chacun choisit librement sa place et partage un moment convivial autour du repas, préparé par notre prestataire de restauration. Il s'agit d'un self où les enfants s'installent, prennent leur repas puis débarrassent leurs plateaux en triant leurs déchets. Tout au long de l'année, des animations festives (Semaine du goût, Halloween, Noël, Carnaval, Pâques...) rythment les repas.

### Accueil Périscolaire soir (16h30-18h) :

Les enfants sont accueillis avec attention et l'appel est fait à partir de la liste. Après un goûter (fourni par les parents), ils peuvent participer à des activités adaptées à leurs envies et besoins, en lien avec celles du matin ou du midi, ou profiter des coins libres : lecture, dessin, peinture... Chacun est libre de choisir. Le départ se fait de manière échelonnée pour faciliter le quotidien des familles.

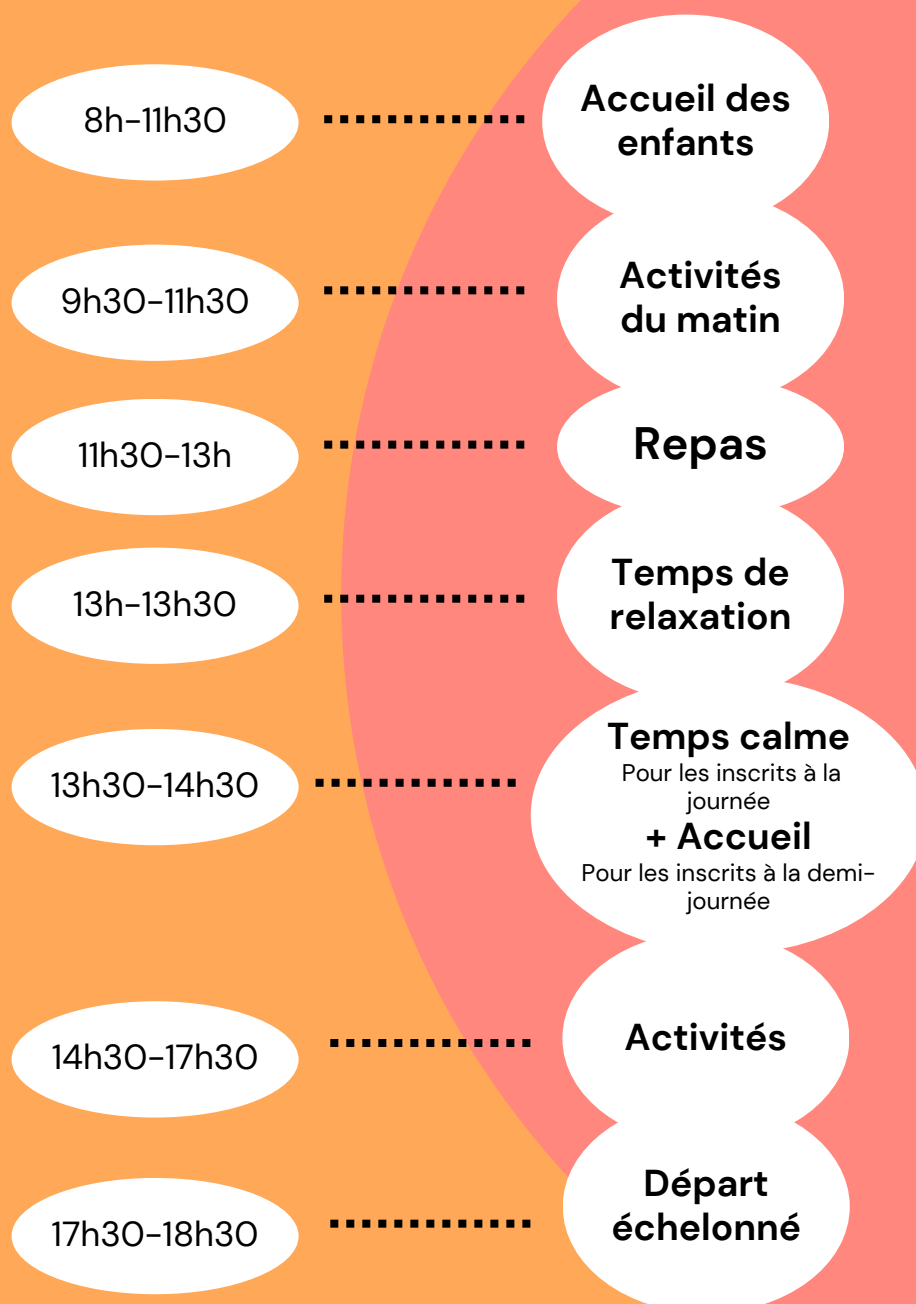


## SERVICE EXTRASCOLAIRE

# LES MERCREDIS

L'accueil de loisirs des mercredis propose aux familles plusieurs formules d'inscription :

- À la journée complète ;
- À la demi-journée avec repas ;
- À la demi-journée sans repas.





## SERVICE EXTRASCOLAIRE

# LES VACANCES SCOLAIRES

Les inscriptions se font à la semaine et à la journée entière. Les familles ont la possibilité d'avoir une journée d'absence par semaine (journée non facturée). Cependant, elles doivent le stipuler à la réservation.

8h-11h30



**Accueil des enfants**

9h30-11h30



**Activités du matin**

11h30-13h



**Repas**

13h-13h30



**Temps de relaxation**

13h30-14h30



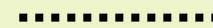
**Temps calme**

14h30-17h30



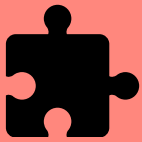
**Activités**

17h30-18h



**Départ échelonné**





## SERVICE EXTRASCOLAIRE



### Accueil du matin (8h-11h30) :

L'équipe d'animation a pour projet un meilleur respect du rythme de vie des enfants. Aussi, l'accueil au centre s'adaptera aux besoins de chacun et se fera jusqu'à 11h30 le matin. Les parents pourront donc amener leurs enfants à l'heure qu'ils le souhaitent entre 8h et 11h30.

### Activités du matin (9h30-11h30) :

Suite au conseil coopératif, les enfants sont répartis en petits groupes selon leur tranche d'âge afin de réaliser les activités pédagogiques. Cette organisation favorise une meilleure adaptation des activités aux capacités de chacun, encourage la coopération entre les enfants et permet une participation plus active de tous.

### Repas (11h30-13h) :

Dans le respect des besoins et du rythme de chaque enfant, la salle de restauration est ouverte entre 11h30 et 13h00. Les enfants peuvent ainsi déjeuner quand ils le souhaitent, seuls ou en petit groupe d'amis.

### Temps de relaxation (13h-13h30) :

C'est un moment précieux après le repas, où chaque enfant peut se recentrer sur lui-même, se détendre et se ressourcer. Ce temps dure environ 30 minutes, et s'adapte aux besoins de chacun.

### Activités de l'après-midi (14h30-17h30) :

Les activités de l'après-midi sont soigneusement préparées à l'avance par les animateurs. Les enfants ont également la possibilité d'adapter les activités et de proposer des changements selon leurs envies (définies pendant le conseil coopératif).



## SERVICE JEUNESSE

# MERCREDIS DECOUVERTE ET SÉJOURS

## Mercredis Découverte

La mairie de Blanzat, en partenariat avec l'AROEVEN, propose aux jeunes de 7 à 17 ans les "Mercredis découverte", un ensemble de 14 mercredis après-midi dédiés à des activités sportives, en dehors des vacances scolaires. Le départ des sorties se fait généralement à 12h15 avec un retour prévu à 18h30.

Ainsi, les jeunes peuvent profiter de **9 sorties ski en hiver**, à la station de Super-Besse.

Au printemps, **5 sorties nature** sont organisées proposant pour chaque sortie une nouvelle activité : escalade, VTT, course d'orientation, nautisme, balade...

Le dossier d'inscription aux "Mercredis Découverte" est disponible à la mairie de Blanzat quelques semaines avant le début des activités.



## Séjours

Chaque année un séjour d'hiver et un séjour d'été sont proposés aux jeunes de **12 à 17 ans**. Pour chaque séjour, les dossiers d'inscriptions sont disponibles en mairie (quelques semaines avant le début du dit séjour).

**Le séjour d'hiver se déroule à Moutiers** en Haute-Savoie durant les vacances d'hiver. Par le biais d'une convention avec la mairie de Blanzat, c'est l'AROEVEN qui prend le soin d'organiser le voyage.



**Le séjour d'été a lieu à Meyrueis (Lozère)**, au mois de juillet. A cette occasion, les jeunes pourront découvrir le territoire, de nouvelles activités pleine nature et séjourneront en camping. **Ce séjour est organisé par la commune.**



# INFORMATIONS ET POINTS DE VIGILANCE

## Départ des enfants :

En raison du plan Vigipirate, les enfants seront récupérés devant le portail par leurs parents ou la personne de confiance désignée sur les temps périscolaires. Seuls les professionnels et adultes autorisés peuvent rentrer dans l'établissement.

Si un enfant de l'école élémentaire doit partir seul, une décharge de responsabilité lui autorisant de pouvoir le faire, devra être signée par les parents et remise, au plus tard le matin, à la directrice du centre de loisirs Périscolaire.

Dans le cas où personne n'est venu chercher l'enfant, la directrice tentera de joindre les parents et la/les personne.s de confiance désigné.e.s. En cas d'indisponibilité de plus d'une heure, elle pourra faire appel à la permanence du service social de l'enfance (service départemental) ou à la Gendarmerie (Chamalières).

## **En cas de dépassement d'horaire:**

La famille qui reprend son enfant après l'horaire indiqué, de manière fréquente, se verra facturée d'une pénalité de dépassement d'horaire.

Cette pénalité sera calculée par tranche d'un quart d'heure entamée de dépassement sur la base de: **8 euros pour 15 min.** Si la situation devait se reproduire, au-delà de 3 retards, la Municipalité de Blanzat pourra prononcer une sanction.

## Absences :

En cas d'absence de l'enfant, les parents doivent obligatoirement prévenir la Directrice du centre de loisirs périscolaire **et** les enseignants. Merci de dissocier ces deux services.

Les repas seront décomptés seulement si l'absence a été signalée avant 8h30, au plus tard, le jour de l'absence.



**SERVICE ENFANCE  
JEUNESSE**

# INFORMATIONS ET POINTS DE VIGILANCE

## **Discipline :**

---

Le respect est de rigueur avec l'ensemble des agents, des enseignants, avec les autres enfants et le matériel. En cas de non-respect, des sanctions pourront être appliquées si la phase amiable n'a pas réglé le problème.

## **Sécurité :**

---

### **Traitement médicamenteux**

En application des textes en vigueur, aucun médicament n'est autorisé dans les locaux des accueils de loisirs.

Aucun médicament ne pourra être donné par le personnel municipal, sauf en cas de maladie chronique, après avoir mis en place un Plan Accueil Individuel (PAI).

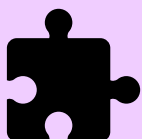
## **TARIFS**

Les tarifs des prestations du service enfance jeunesse sont établis grâce au quotient familial de chaque famille.

Le quotient familial est un chiffre donné par la CAF. Selon ce montant, vous êtes placé·e dans une tranche tarifaire, ce qui permet d'adapter le prix en fonction des ressources de chacun.

Il est donc nécessaire d'avoir un compte à la CAF et de fournir ce justificatif. Sans ce document, c'est automatiquement le tarif le plus élevé qui sera appliqué.

Une majoration est appliquée pour les familles extérieures (non blanzatoises) sur les différentes prestations.



## **SERVICE ENFANCE JEUNESSE**

### **CONTACTS**

#### **Coordinatrice Enfance Jeunesse**

Madame Laura BOUCHERET

04.73.87.40.41

[l.boucheret@ville-blanzat.fr](mailto:l.boucheret@ville-blanzat.fr)

#### **Service Périscolaire**

Madame Aurélie GONCALVES

04.73.88.10.59

[service.periscolaire@ville-blanzat.fr](mailto:service.periscolaire@ville-blanzat.fr)

#### **Accueil de loisirs**

Monsieur Axel BARANGER

04.73.78.03.88

[service.extrascolaire@ville-blanzat.fr](mailto:service.extrascolaire@ville-blanzat.fr)

#### **Ecole maternelle Louis Blanc**

Madame Evelyne CHANTELOUBE

04.73.87.99.23

[ecole-mat.l-blanc.blanzat.63@ac-clermont.fr](mailto:ecole-mat.l-blanc.blanzat.63@ac-clermont.fr)

#### **Ecole élémentaire Louis Blanc**

Madame Bellinda DUFOUR

04.73.87.99.22

[ecole-elem.blanzat.63@ac-clermont.fr](mailto:ecole-elem.blanzat.63@ac-clermont.fr)

